



Déclaration de conformité au contact alimentaire

Je soussignée : **M. Frederic BONPARD**

Agissant en qualité de : Responsable Qualité

De la Société : **PSP SNC**

Adresse : ZA La Blanchotte – 25440 Quingey

Certifie que le(s) produit(s) suivant(s) :

- **BILBO - 230241**

Caractérisé(s) comme suit :

- Métal
- Pastique

Sont conformes aux exigences européennes et françaises qui leur sont applicables :

- Règlement 1935/2004/CE du 27 octobre 2004 ;
- Règlement 2023/2006/CE du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Règlement européen n° 10/2011 du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Le matériau et/ou l'article référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, est apte au contact sec.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants :

- Déclaration(s) des fournisseurs
- Rapport d'analyse(s) de contact alimentaire faites en laboratoire

Cette déclaration est écrite à l'attention de la société: **SCHWARTZ KITCHEN SELECTION SA**

Quingey, le 25 août 2016

Frédéric BONPARD